



Appel à projets interne dans le cadre de l'axe 5 du PGAED

Critères d'éligibilité du Conseil de Participation

1. Les projets doivent concerner une classe ou un groupe d'élèves (minimum 10), de la 1^e à la 7^e secondaire.
2. Pour tout projet, un adulte référent, qui sera garant du bon avancement du projet, doit être sollicité par les élèves.
3. D'une manière ou d'une autre, le projet doit permettre de développer la motivation des élèves dans leur parcours scolaire. Il doit viser à renforcer un lien positif entre les élèves, entre les élèves et les adultes, voire entre les élèves et les parents.
4. Le projet peut se réaliser dans des domaines variés :
 - culturel ou artistique
 - sportif
 - humanitaire
 - pédagogique
 - lien avec le monde du travail
 - apprentissage des langues
 - ...
5. Une partie du financement doit être trouvée en dehors de ce qui sera octroyé par le Conseil de Participation.
6. Le projet devra pouvoir être présenté devant des personnes de l'école ou à l'extérieur de celle-ci. Les participants s'engagent donc à réaliser un rapport écrit, avec un support multimédia.
7. Des intervenants extérieurs (organismes, ASBL...) peuvent être sollicités pour aider à la réalisation du projet.
8. Le projet sera évalué sur l'impact qu'il peut avoir dans la durée et sur le nombre de personnes touchées directement ou indirectement.
9. Les projets qui mélangent des élèves au niveau des âges, sections, ... seront favorisés.
10. L'action devra obligatoirement être terminée pour juin 2016, sauf dérogation pour des projets étalés sur plusieurs années.

Le Conseil de Participation



A remettre à Mme Sessolo pour le **24/10/2016 au plus tard**

1. Nom du projet :
2. Classe(s) concernée(s) + nombre d'élèves par classe :
3. Noms des membres de l'équipe éducative responsables du projet :
4. Dates et durée du projet :
5. Résumé pédagogique du projet : (5 lignes maximum)
6. En quoi ce projet est-il le reflet du PGAED ?
7. Montant acompte (+/- 1/3 du coût estimé) + prévision budgétaire + postes couverts (devis détaillé à remettre séparément)
8. Quel est le montant que vous sollicitez au Conseil de Participation ? Expliquez
9. Personne de contact du projet pour le suivi administratif et financier avec Michèle Laemont

Nous nous engageons :

1. à utiliser l'argent en fonction des postes décrits ci-dessus et à fournir toutes les pièces justificatives originales ;
2. à réaliser un reportage photo ou vidéo sur le projet, afin qu'il soit présenté sur le site de l'école;
3. à mettre tout en œuvre pour que le séjour soit un gage de réussite.

Signatures des responsables du projet :